

effet, des heureux résultats, des succès merveilleux que le bienheureux François avait obtenus, grâce à ce pieux institut, pour la correction des mœurs et le rétablissement de la piété. Et Nous étions persuadé que Nous trouverions dans cette association un puissant secours pour remédier aux maux si grands qui affligent notre époque.

Afin que les fidèles, par quelques adoucissements apportés à la rigueur de la Règle primitive, fussent plus vivement attirés à embrasser le Tiers-Ordre, Nous en avons adapté la Règle aux exigences de l'époque. Nous avons accordé de nouvelles indulgences et de nouveaux privilèges pour éviter tout doute à ce sujet, et Nous avons publié un catalogue nouveau de ces faveurs.

Aussi, après tout cela, Nous n'avons pu Nous empêcher d'éprouver un grand sentiment de joie, lorsque, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Notre entrée dans le Tiers-Ordre, Nous avons vu quelles félicitations, quelles marques de vénération affectueuse Nous sont arrivées de tous les points de la terre, de la part des membres de ce même Tiers-Ordre. Il Nous a été donné ainsi de constater quel accroissement a pris de tous côtés la milice du Séraphique Père, et quelle générosité anime tous ceux qui en font partie, pour reproduire en eux l'image de leur saint Fondateur. A ces hommages sont venues se joindre, comme preuve de filial amour, des offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. Les Tertiaires, chacun selon ses moyens, ont voulu y contribuer à l'envi pour subvenir aux nécessités qui Nous pressent de jour en jour davantage, depuis que les puissances séculières Nous ont ravi Nos ressources temporelles, ressources que la divine Providence prend à cœur de remplacer par une autre voie.

Et Nous voulons, cher Fils, que vous fassiez connaître ces sentiments de notre reconnaissance à tout l'Ordre des Tertiaires et que vous les exhortiez en Notre nom à s'appliquer de toutes leurs forces et avec une ardeur nouvelle à l'imitation de saint François d'Assise. Afin que le secours plus abondant de la grâce céleste seconde leurs efforts, comme gage de ces mêmes grâces et témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à tous les membres du Tiers-Ordre, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 juin de l'an 1897, de Notre Pontificat le vingtième.

LÉON XIII, PAPE.